

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 095

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

Objet: ONF - révision d'aménagement forestier - DE_2016_095

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition de l'ONF concernant la révision de l'aménagement forestier de la forêt sectionnale de Grizac.

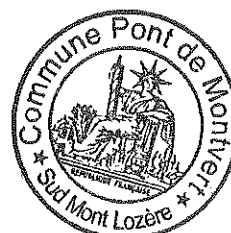
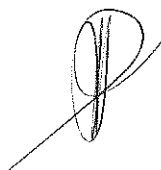
Cette révision consisterait à :

- Distraire du régime forestier la parcelle H 534 (6ha 04a 60ca) qui n'est plus boisée
- Appliquer le régime forestier sur les parcelles G 484 et H 716 (pour une surface d'environ 25 ha)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'ONF à engager la procédure aboutissant à distraire du régime forestier la parcelle H 534 (6ha 04a 60ca) qui n'est plus boisée.
- **REFUSE** d'appliquer le régime forestier sur les parcelles G 484 et H 716

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_095-DE